



Conseil d'administration du 15 mars 2020

Présents

- ASTIER Grégory
- ASTIER Marie-Xavière
- BENNE Jérémie
- DISDIER Philippe
- GONNY Pauline
- PIERRE Arnaud

Ordre du jour :

- Wk jeux de Pâques 2020
- AG
- Autre

Wk jeux de Pâques 2020

- Doit-on annuler ? Oui
- Quid des frais engagés avec la MFR :

Marie-Xavière appelle pour demander la marche à suivre par rapport à notre location. On verra bien si proposition de remboursement ou report si la MFR est disponible pour le nouvel an.

- Point légal :

La MFR a évoqué un chèque d'acompte dans nos échanges. Espérons qu'elle considère le chèque comme des arrhes (donc si on ne donne pas suite la MFR garde l'argent et basta) et non un acompte (qui est un paiement anticipé d'une partie des frais et oblige à payer la totalité quoi qu'il arrive). Dans ce dernier cas on peut dire qu'il n'y a pas eu de contrat donc on en reste là (et on oublie cette mfr).

- Remboursement intégral des joueurs : oui. Arnaud demande les RIB pour les personnes concernées.
- Point MAIF : via une autre assos de GN dont je suis membre et qui s'est posé la question : notre assurance couvre les dégâts et protège les participants mais ne comprends pas d'assurance annulation. Il aurait fallu souscrire de manière spécifique une assurance annulation. Vu le nombre de nos organisations ce n'est pas rentable quand bien même on doit assumer la perte des arrhes.
- Com vis-à-vis des participants : event FB. Archiver le helloasso.





Conseil d'administration du 15 mars 2020

Assemblée générale

- Rappel des statuts

L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an.

L'une des assemblées générale de l'année comprend le rapport sur l'activité et la gestion de l'association et approuve les comptes de l'exercice clos dans les 6 premiers mois de l'année.

On a donc aucune obligation de faire une AG avant fin de l'année. Il faut juste finir les comptes 2019 et ne plus toucher au fichier avant la fin juin.

Attention : si on ne change pas d'avis et que l'on reste sur une AG au cours du week-end de nouvel an on doit la faire le 31 décembre. À voir si on demande aux membres actifs l'accord de décaler au 1er janvier pour l'exercice 2020.

Autre

Vraiment investir dans des barquettes alimentaires pour pouvoir emporter les restes des wk et améliorer le stockage lors du FLIP.

Prochain CA : non planifié à ce jour

CA ratifié le 15/03/2020 par les membres présents du CA